



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porcs

Question écrite n° 30190

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des éleveurs porcins de montagne dans le cadre des négociations de la future politique agricole commune (PAC). La production porcine de montagne connaît une baisse de 20 % depuis le début des années 2000. L'Auvergne, qui possède le plus grand cheptel, est particulièrement touchée. Les difficultés rencontrées sont principalement liées aux contraintes géographiques, ce qui entraîne un surcoût de production. Pourtant, l'élevage porcin est indispensable à l'architecture économique et agricole des territoires de montagne. En effet, dans un contexte de grande volatilité sur les marchés agricoles, l'élevage porcin est un complément indispensable pour ces exploitations et leurs autres types d'élevages. Cet élevage présente également de nombreux avantages dont la fertilisation autonome, garante d'une agriculture durable et naturelle. De plus, de nombreux secteurs dépendent de la solidité de ces élevages porcins : le porc représente 46 % des volumes abattus dans les abattoirs de montagne, de nombreux emplois en milieu rural façonnent le parcours de l'élevage porcin, notamment dans les entreprises de transformation de viande de porc. Il s'agit enfin d'un élément identitaire fort de ce territoire à travers la charcuterie de montagne. Il lui demande donc d'apporter une attention toute particulière à la production porcine de montagne dans le cadre des négociations européennes sur la PAC 2014-2020.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a encouragé et accompagné financièrement le projet structurant de la filière porcine de montagne sur la marque collective « origine montagne ». Il continuera d'oeuvrer au sein des instances communautaires pour défendre cette démarche innovante visant la création de la valeur ajoutée par la mise en avant de la mention « produit de montagne », qui est actuellement fragilisée par l'interprétation restrictive de la Commission du règlement (UE) n° 1151/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires. Cependant, le nouveau cadre communautaire relatif à l'utilisation de la mention de qualité facultative « produit de montagne » nécessitera inévitablement des changements de pratiques dans ce modèle de production. En effet, au regard du projet d'acte délégué proposé par la Commission, une part essentielle de l'alimentation des porcs devrait notamment être issue des territoires de montagne, ce qui constitue un véritable défi aujourd'hui. La politique agricole commune (PAC) réformée, apportera les soutiens à ces changements nécessaires pour le développement de la production porcine en zone de montagne qui s'inscrit pleinement dans le cadre du pacte économique et social engagé avec la filière porcine en avril 2013. Ainsi, la revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels de 15 % dès 2014, les aides couplées destinées à la production de protéines végétales et le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations via la modernisation des bâtiments d'élevage sont les principaux leviers qui doivent permettre à la filière porcine de montagne de conforter la place qui est la sienne dans l'économie locale. La possibilité accordée dans le cadre des dispositions du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt aux producteurs de céréales associés dans un groupement d'intérêt économique et environnemental de commercialiser leurs céréales directement au sein du groupement devrait permettre de diminuer et de sécuriser

les coûts alimentaires qui pénalisent la production porcine en zone de montagne tout en répondant aux nouvelles exigences communautaires sur l'origine de l'alimentation. Enfin, la nouvelle mesure agroenvironnementale et climatique visant les systèmes de polycultures-élevages devrait permettre d'apporter les soutiens nécessaires aux éleveurs qui souhaitent conforter leurs exploitations au travers des changements de pratiques permettant de concilier performance économique et performance écologique.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30190

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6541

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12644